

665 rue de la Gare  
97440 SAINT-ANDRE

Tél : 02 62 53 88 88

Mail : etude.chanebenchein@notaires.fr

### **SUCCESSION : PIECES A FOURNIR**

#### **DOCUMENTS RELATIFS AU DEFUNT**

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce, ou du changement de régime matrimonial
- Copie de la donation entre époux
- Testament

#### **DOCUMENTS RELATIFS A L'EPOUX SURVIVANT, LES HERITIERS ET LES LEGATAIRES**

- Livrets de famille + sur papier libre : adresse, profession, téléphone et mail des héritiers
- Copie du contrat de mariage, ou du contrat de PACS ou du jugement de divorce, ou du changement de régime matrimonial
- Justificatif d'identité : Nationalité Française : Carte Nationale d'Identité ou passeport  
Nationalité étrangère : Carte de séjour ou carte de résident + acte de naissance de – de 3 mois en français
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers

#### **DOCUMENTS RELATIFS A L'ACTIF DE LA SUCCESSION**

- Numéros du ou des comptes bancaires, livret, contrat de prêt et adresses des banques ou établissements financiers (justificatifs)
- Liste des valeurs boursières (justificatifs...)
- Contrats d'assurance-vie, d'assurance décès au nom de chacun des époux - document original
- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire ou identité du comptable de la personne décédée
- Détail des immeubles, appartements et terrains possédés (titres de propriété, si appartement identité du syndic)
- Si le défunt était bailleur : contrats de location
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (copie des actes)
- Fonds de commerce : titre de propriété, K.Bis, état du matériel et marchandises
- Statuts des sociétés dans lesquelles le défunt possédait des parts sociales et coordonnées du comptable
- Copie de la déclaration d'ISF
- Carte grise de tout véhicule appartenant au défunt

*Attention s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.*

#### **DOCUMENTS RELATIFS AU PASSIF DE LA SUCCESSION**

- Les avis d'imposition (sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, ISF...)
- Justificatifs de frais funéraires
- Dernières facture eau, électricité, téléphone...
- Toute autre somme due au jour du décès (loyer, charges de copropriété, emprunts, cautions...)

#### **DIVERS**

- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation (titres)
- Justificatif de la liste des travaux payés par la communauté mais portant sur des biens propres
- Prévoir le versement d'une provision de 400,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

*Office Notarial ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.*

*Membre d'une Association Agréée – Le règlement des honoraires par chèques est accepté.*